

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

Introduction

La cinquième réunion du Comité de respect des obligations se tiendra dans les locaux de l'Unité de Coordination (48, Vassileos Konstantinou, Athènes, Grèce) les 10 et 11 novembre 2011. Cette réunion sera saisie des points suivants :

- a) Examen des cas possibles de non-respect sur la base des rapports des Parties contractantes au cours de l'exercice biennal 2008/ 2009;
- b) Finalisation d'un projet de brochure-guide à l'attention des Parties contractantes sur les Procédures et Mécanismes de respect des obligations dans le cadre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles;
- c) Examen d'un projet de brochure-guide à l'attention du public sur les Procédures et Mécanismes de respect des obligations dans le cadre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles;
- d) Examen des propositions d'amendement au Règlement intérieur du Comité de respect des obligations;
- e) Examen des propositions d'amendement à la Convention de Barcelone;
- f) Adoption du projet de rapport du Président du Comité à soumettre à la XVII^{ème} Réunion des Parties contractantes.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

1. La cinquième réunion du Comité de respect des obligations sera ouverte, le 10 novembre 2011 par le Président du Comité de respect des obligations et par Mme Maria Luisa Silva Mejias Secrétaire exécutive et Coordinatrice de la Convention de Barcelone.

Point 2 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux

2. La décision IG 19/1 relative au Règlement intérieur du Comité de respect des obligations dans le cadre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles s'applique aux travaux de cette réunion.

3. Le Comité de respect des obligations souhaitera peut-être adopter son ordre du jour sur la base de l'ordre du jour provisoire proposé par le Secrétariat (UNEP(DEPI)/MED Comité de respect des obligations 5/1) ainsi que l'ordre du jour annoté contenu dans le présent document.

4. Les langues de travail de la réunion seront le français et l'anglais.

Point 3 de l'ordre du jour: Point sur la soumission des rapports des Parties contractantes pour le Biennium 2008-2009

5. Conformément à la demande exprimée par le Comité de respect des obligations lors de sa réunion des 5 et 6 juillet 2011, le Secrétariat a adressé aux Parties contractantes concernées une lettre de rappel, avec copie aux membres du Comité, en date du 13 juillet 2011 pour les sensibiliser à nouveau au respect de leur obligation en matière de soumission de rapport en application de l'article 26 de la Convention de Barcelone. Dans ce courrier le Secrétariat sollicitait ces Parties contractantes pour qu'elles finalisent au plus tard le 15 septembre 2011 leur rapport pour le Biennium 2008-2009 en leur précisant que si aucune

suite n'était donnée à cette demande après cette date, il se verrait obligé de saisir au plus haut niveau comme cela avait été demandé en réunion par le Comité de respect des obligations. Le Secrétariat présentera au Comité de respect des obligations une synthèse actualisée des rapports reçus ainsi qu'un Tableau à jour des rapports soumis par les Parties contractantes à la date du 10 novembre 2011 pour le Biennium 2008-2009.

Document de travail: UNEP(DEPI)/MED Comité de respect des obligations 5/3 – Synthèse actualisée de la soumission par les Parties contractantes de leurs rapports nationaux pour le Biennium 2008-2009.

Point 4 de l'ordre du jour : Projets de brochure-guide sur les procédures et mécanismes de respect des obligations dans le cadre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles

6. Lors de sa quatrième réunion, le Comité de respect des obligations a été saisi par le Secrétariat d'un projet de brochure-guide à l'attention des Parties contractantes qui a pour objet d'explicitier de façon claire et concise les principales dispositions de la Décision 17/ 2 relative aux Procédures et mécanismes de respect des obligations adoptée par la Quinzième Réunion des Parties contractantes tenue à Almeria en janvier 2008. Le Comité a apporté à ce projet de brochure-guide en séance plusieurs modifications et compléments. Le Secrétariat a préparé une version amendée du projet de brochure guide à l'attention des Parties contractantes et qui est soumise à un examen final du Comité de respect des obligations.

7. Le Secrétariat rappelle que lors de sa quatrième réunion, le Comité a décidé, en outre, de créer un groupe intersessionnel mandaté pour élaborer un projet de brochure guide à l'attention de la société civile. Le Comité de respect des obligations souhaitera connaître les propositions de ce Groupe intersessionnel de travail concernant la rédaction de ce projet de guide à l'attention du public.

Document de travail: UNEP(DEPI)/MED Comité de respect des obligations 5/4 – Projet révisé de brochure-guide à l'attention des Parties contractantes sur les Procédures et mécanismes de respect des obligations dans le cadre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles

Document de travail: UNEP(DEPI)/MED Comité de respect des obligations 5/5 – Projet de brochure-guide à l'attention du public sur les Procédures et mécanismes de respect des obligations dans le cadre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles

Point 5 de l'ordre du jour : Projets d'amendements au Règlement intérieur du Comité de respect des obligations et à la Convention de Barcelone

8. Lors de sa quatrième réunion, Le Président du Comité de respect des obligations a fait part de sa volonté d'apporter des amendements au Règlement intérieur du Comité adopte par la Décision IG. 19/1 de la XVI ème Réunion des Parties contractantes. Il a indiqué, à cet effet, qu'il ferait des propositions en ce sens lors de la prochaine Réunion du Comité de respect des obligations. Le Secrétariat sollicitera l'avis des membres du Comité sur les propositions d'amendement qui auront été présentées en séance par son Président.

9. Le Président du Comité de respect des obligations a également fait part aux membres du Comité d'une proposition d'amendement à la Convention de Barcelone visant à introduire un nouvel article relatif au rôle et au fonctionnement du Comité de respect des obligations. Le Secrétariat présentera un document de travail sur cette proposition qui sera détaillée par le Président et invitera les membres du Comité à exprimer leur avis sur celle-ci.

Document de travail : UNEP(DEPI)/MED Comité de respect des obligations 5/6 – Projet d'amendements aux dispositions du Règlement intérieur du Comité de respect des obligations adopté par la Décision IG. 19/1 de la XV^{ème} Réunion des Parties contractantes.

Document de travail: UNEP(DEPI)/MED Comité de respect des obligations 5/7 – Éléments de considérations sur la possibilité d'amender la Convention de Barcelone en vue de renforcer la fonction du Comité de respect des obligations.

Point 6 de l'ordre du jour : Adoption du projet de Rapport d'activités du Comité de respect des obligations pour le Biennium 2010-2011

10. Lors de sa quatrième réunion, le Comité a décidé que sa prochaine réunion serait notamment consacrée à l'adoption du rapport biennal d'activités du Comité préparé par son Président. Le Secrétariat invitera le Président du Comité de respect des obligations à présenter à ses membres son projet de rapport pour examen et adoption en vue de sa soumission par celui-ci à la XVII^{ème} Réunion des Parties contractantes.

Document de travail: UNEP(DEPI) MED Comité de respect des obligations 5/8 - Projet de rapport d'activités du Comité de respect des obligations pour le Biennium 2010-2011.

Point 7 de l'ordre du jour : Questions diverses

11. Le Président du Comité de respect des obligations invitera les membres du Comité à soumettre pour examen toutes autres questions pertinentes.

Point 8 de l'ordre du jour : Adoption des conclusions et décisions

12. Le Secrétariat du Comité soumettra pour examen aux membres du Comité de respect des obligations un projet de conclusions et décisions de la réunion. Le rapport de la cinquième réunion du Comité de respect des obligations sera adopté définitivement à un stade ultérieur après avoir été transmis aux membres du Comité par voie électronique.

Point 9 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

13. Après les civilités d'usage, le Président prononcera la clôture de la réunion le vendredi 11 novembre 2011 à 18 h.

EMPLOI DU TEMPS PROPOSÉ

Jeudi 10 novembre 2011	
9h30-10h	Ouverture de la réunion
10h-11h	Point 1,2, 3 de l'ODJ
11h-11h30	<i>Pause café</i>
11h30-13h	Point 3 (suite) de l'ODJ
13h-14h30	<i>Déjeuner</i>
14h30-16h	Point 3 (suite) de l'ODJ
16h-16h30	<i>Pause café</i>
16h30-18h	Point 3 (suite) de l'ODJ
Vendredi 11 novembre 2011	
09h-11h	Point 4 de l'ODJ
11h-11h30	<i>Pause café</i>
11h30-13h	Point 5 de l'ODJ
13h-14h30	<i>Déjeuner</i>
14h30-15h30h	Point 6 de l'ODJ
15h30-16h	<i>Pause café</i>
16h-18 h	Point 7, 8 et 9 de l'ODJ